



 DV PAYS DE BOVR-

 GOIGNE ET PLACES

 y comprises.



Es Bourguignóns s'ont
 descendus des anci-
 ès Gaulois, & iceux
 (du tēps que Druse
 & les Tiberes enfās
 adoptifs d'Auguste Cesar domte-
 rent la Germanie) se tenoient
 en la Campaigne par cartiers,
 s'estans multipliez en nombre
 fort grand & populeux, & ayans
 basti plusieurs hameaux le long
 des limites, lesquels ils apel-
 loient Bourgs, à cause dequoy
 ces peuples sont dictz Bourgui-
 gnons. Il y a d'autres opinions
 mais trop longues à deduire, &
 comme ils furent chassez de
 leurs sieges, & cōme long temps
 apres

apres ils se r'habituerēt; & en fin se feirent Chrestiens, en l'an 434. Surquoy on pourra voir les Annales & Histoires de France.

FONDATION DE LA VILLE
de Diion.

LA ville de Diion n'estoit anciennement qu'un chasteau du temps que S. Benigue 1. Apôstre des Diionnois vint en ce païs; qui fut l'an de nostre salut mil sept cents. Et est de la fondation des anciens Gaulois, qui lui donnerent ce nom de Diion ou Diuion (au raport de quelques vns) du mot *Dii*, ou *Diui*, à cause qu'en ce lieu y auoit autrefois plusieurs temples des Dieux.

Ceste ville fut accreuë par l'Empereur Aurelian, & est située pres

De la France
pres de la ville
n'estoit qu'un
chasteau, &
de campagne,
situé à Mar
lequel croit
de la Gaule
de sorte d'aisie
artifice, à ca
uers & forti
cités, pour l
très a duer
de quelques
teurs les E
Le ch
adis armé
& fortifié
ayans tre
& quinze
Le cha
ent fur re
vies me
ement d
Saint B
vleur des

presque sur les frontieres & derniers limites de France, en vne belle campagne, qui le continué iusques à Marseille, & sur laquelle croissent les meilleurs vins de la Gaule. Et est ceste ville forte d'assiete, & plus encor d'artifice, à cause des grands boulevers & fortifications qu'on y a faittes, pour seruir de répars cōtre les aduersaires des Rois de France: desquels sont treisroyaux seruiteurs les Diionnois.

Le chasteau de Diion estoit iadis armé de trente trois tours, & fortifié de belles murailles, ayans trente pieds de hauteur, & quinze de largeur.

Le chasteau qu'on y void à present fut rebasti par le Roy Louys vnziésme, s'estant emparé legitimement du Duché.

Sainct Benigue fut le premier pasteur des Diionnois, lequel
soul-

souffrit martire sous l'Empe-
 reur Seueré, l'an de nostre salut
 mil sept cents. Long temps a-
 pres la mort de ce bon Euesque,
 fut trouué son corps par S. Gre-
 goire, lequel y bastit vne Eglise &
 Monastere.

Il y a plusieurs Eglises à Diion,
 iusques au nombre de seize.

La sainte Chapelle y fut fon-
 dée par le bon Duc de Bourgoi-
 gne Philippe, lequel y meit la s.
 Hostie, que le Pape Eugene luy
 enuoya l'an mil quatre cents tré-
 te. Ce mesme Duc institua le Par-
 lement en ce lieu, & y fonda le
 Conuēt des Chartreux, où il gist:
 avec plusieurs autres Ducs rele-
 uez en marbre.

*Chose
 nota-
 ble
 d'un
 Roy*

En l'Eglise S. Benigue est en-
 terré vn Roy de Polloigne, qui
 estant Moine, fut tiré de son Ab-
 baye, pour estre fait Roy, &
 voulut apres sa mort y estre por-
 té

Le...
 porte &...
 Bofdel...
 mourut en
 quatre ving
 Les edifi
 sont la ma
 vne forte
 ruine) la
 les Com
 Estats, scl
 sont les n
 y renans
 bourgoig
 is d'Ore
 Conches,
 Matelchal
 roux, Sen
 uis de R
 Pleuue
 ns de C
 mine, M
 tres.
 Les Esta
 tuēt de r

té

porté & inhumé. Il s'appelloit Bosdelaus; son epitaphe y est. Il mourut en l'an mil trois cents quatre vingts vn.

Les edifices signalez de Diion sont la maison du Roy, (où est vne forte & haute tour presque ruinee) la maison de la chambre des Comtes, qui est le logis des Estats, & l'hostel de ville. Apres sont les maisons des Seigneurs s'y tenans du temps des Ducs de Bourgoigne, comme sont les logis d'Orenge, le Vergi, Ruffé, Conches, Saux, Luz, & celui du Mareschal de Tauennes, Ventoux, Senecy, le logis du Marquis de Rotelin, & du Seigneur de Pleuot. Puis y sont les maisons de Cistaux, Cleruaux, Aubérine, Morimond, Oigny, & autres.

Les Estats de Bourgoigne se tiennét de trois ans en trois ans
à Di-

à Diion, où il y a Parlement depuis que le Duché est vni à la couronne.

Au Parlement de Diion ressortissent les Bailliages de Diion, Authun, Chasson, Auxois, & la Montaigne.

Le Bailli de Diion a sous luy quatre sieges, sçauoir Beaulnes, Nuits, Auxonne, & S. Jean de l'Osne. En outre ceste Iustice est encor le siege & chambre des Cōtes, le Bailliage, la Gruerie, la Mōnoye, & le Gouverneur de la Chancelerie.

La ville est gouvernee pour le faict particulier par vn magistrat Politique, apellé Vicomte Maieur de la ville & est annuel & electif, par la pluralité des voix: & se faict l'eslection trois iours deuant la S. Jean.

Le Maire de Bourgoigne est apellé Vicomte, à cause que la

vil-

ville à iadis achepté le Vicôté, & est perpetuel chef du tiers estat de tout le païs de Bourgoigne.

C'est à la requeste du Maire de Diion que les Rois entrans en ceste ville, iurent en l'Eglise S. Benigue de conseruer & confirmer les priuileges inuiolables de la dicte ville: & reciproquement iceluy Maire iure au Roy fidelité & secours, pour & au nom de tout le païs: en signe dequoy ce Maieur ou Maire, lie vne bande-rolle ou ceinture de tafetas blanc à la bride du cheual du Roy, & le conduiét iusques à la saincte Chapelle, estant accompagné de 21. Escheuins.

A Diion y auoit iadis vne iurisdiction qu'on nommoit la Chrestienté, à laquelle releuoient tous les sieges du païs; en memoire que la foy Euangelique auoit premierement esté

an

annoncee en celieu. Le chef de l'Eglise parochiale de S. Iean se nommoit encor Doyen de la Chrestienté.

*Pri-
uilege
des
Di-
ion-
noys.* Les Diionnois ont priuilege de tenir fief, sans payer finance ou indamnité quelconque, & l'estranger y peut habiter sans droict d'Aubenage.

Tout aupres de Diion est la merueilleuse forteresse de Talant, situee sur vn costau; & sur vn autre costau est le chasteau & village de Fontaines; d'ou estoit natifce grand Docteur S. Bernard, chef de l'ordre de Cleruaux yssu d'ancienne & noble race.

FONDATION DE LA VILLE
de Beaulne & autres.

LA ville de Beaune n'estoit liadis qu'vn simple chasteau; mais l'Empereur Aurelian le
fait

De
fent
meil
Beau
quelque
pour la b
presque
& pres
bellepl
& fertil
bons v
France
C
lac, fo
les & f
nable
quel
aux qu
ceste p
d'vn a
bles: p
sieg
En ce
qui rest
royal q

fait accroistre & embelir, comme il auoit fait Diion.

Beaulne (suiuant l'opinion de quelques vns) est ainsi nommee pour la beauté, & fertilité, estant presque situee au milieu du païs, & pres d'une montaigne, en vne belleplaine: ayant le terreir gras & fertile, & principalement en bons vins, & des plus exquis de France.

Ceste ville est voisine d'un lac, fortifiee de bonnes murailles & fossez, & presque imprenable, ayant vn fort chasteau, que le Roy Louys 12. y fait bastir, aux quatre coings principaux de ceste place, y a quatre bouleuers, d'un artifice admirable & effroyable: pour ceux qui la voudroient assieger.

En ceste ville y a vn Hospital, qui ressent plustost vn chasteau Royal que le logis des pauvres,

lequel fut fondé par Raufin, Châ
lier de Philippes. 3. du nom, Duc
de Bourgoigne.

Le Monastere des Chartreux
de Beaulne fut fondé par le Duc
Eude, l'an de nostre salut 1332.

Au terroir de Beaulne est le fa-
meux Monastere de Cistaux (ain-
si apellé à cause de l'abondance
des cisternes) fondé par Duc l'an
1098. Lequel Monastere est chef
de 180 autres Monasteres de Re-
ligieux, & de presque autant de
Vierges ou Nônes voilees, pour
le seruire de Dieu.

Non loin de Diion est la ville
de Nuits, où il y a Bailliage; laq̃lle
est de la fondatiô des Nuitons,
peuples descédus d'Allemaigne,
avec les Bourguigôs, s'estans do-
miciliez en la Gaule.

DE


 DE LA VILLE D'AV-
THVN.

Ceste ville est de tresgrande antiquité, fōdee par Samothés 1. Roy des Gaules, ainsi que tiennent quelques vns. Elle s'appelloit anciennement Bibracté, puis fut nommee Hedus à cause des Heduens, peuples fort renommez par Cesar. Et est situee au pied des monts de Senis, sur le fleuve Arroux: & est fort vague & esparse, sans edifices, sinō vers le chasteau, où est l'Eglise cathedrale dediee au nō de S. Lazare, en laquelle ont presidé plusieurs dignes Euesques, desquels le premier fut S. Amateur, du temps de l'Empereur Aurelian.

Après de ce lieu est le fort nommé Marchault, qui estoit

le champ de Mars, plus bas que le chasteau, iadis en latin *Campus Martius*.

Aupres l'Eglise cathedrale, est aussi vne Eglise collegiale, dedee à la Vierge; & est de la fondation de Raulin Chancelier de Bourgoigne. Il y a aussi vne Eglise pour les Mendians & deux Monasteres, l'vn au nom de s. Symphorian, fondé par Euphronie Euesque d'Authun.

En outre est le Monastere & Abbaye de S. Martin, de l'ordre de s. Benoist, de la fondation de la Royne Brunehaut.

Le Bailliage d'Authū est vn des principaux du ressort du parlement de Diion. Soubz lequel Bailliage neâtmoins ressortissent ceux du Mont Cenis, Bourbon, Lanci, & Semur en Briionnois.

Pour la police de la ville il y a vn Maire avec les Escheuins, qui

jadis iugeoint des causes Ciuiles
& Criminelles.

A Authun y auoit ancienne-
ment vne assemblee iudiciaire
de Druydes; le lieu s'apelle encor
Mont Drud.

Il y auoit aussi vn Capitole en
ceste ville, & plusieurs temples
des Dieux. Comme aussi le lieu
de Genestoye, se deuroit nom-
mer selon nostre langue Ianitect;
parce qu'il y auoit vn temple de
dié a *Ianus*, & aux autres Dieux.

Non loin d'Authun estoit
aussi vn lieu nommé *Mons Iouis*, ^{Monte}
d'autant que Iupiter y estoit a- ^{de lu-}
doré, on l'apelle maintenant ^{piter.}
Mont-Ieu.